

Cochlear lance l'édition 2022 de sa bourse d'études Graeme Clark



C'est la 13^{ème} année consécutive que Cochlear propose la bourse Graeme Clark aux jeunes porteurs d'implants cochléaires. Cette bourse vise à soutenir la poursuite des études post-baccalauréat sur une période de 2 ans.

Ainsi, Cochlear permet chaque année à un étudiant français, élu par un jury de professionnels de santé, d'accéder financièrement à l'apprentissage de son métier futur.

Comment participer ?

Le concours est ouvert aux étudiants implantés Nucleus qui ont :

- Été reçus à l'examen du baccalauréat
- Déjà débuté ou doivent commencer leurs études supérieures au plus tard à la prochaine rentrée scolaire

Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature à partir du 21 juin et jusqu'au 15 octobre 2022 par email à cfosset@cochlear.fr

Le jury, composé de professionnels de l'audition (médecins ORL, orthophonistes, audioprothésistes, etc.) désignera en octobre le lauréat de cette édition. Les résultats scolaires, le projet d'études mais aussi la pratique d'activités sportives, culturelles ou associatives seront pris en compte dans l'attribution de la bourse.

Le dossier de candidature est disponible sur demande à l'adresse cfosset@cochlear.com

www.cochlear.fr